



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 20 mars 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Allemans sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire- Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier - Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin -Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard- Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier - Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour-Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Pascal Devars – Lisa Boyer- Corinne Ducoup – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Christine Laurent – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud -Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christine Laurent à Laurent Casanave Catherine Esculier à Allain Tricoire Philippe Chotard à Christophe Gontier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour

**DELIBERATION N° 2025 /38 : (Code Nomenclature /711)**

**DATE : 20 MARS 2025**

**RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau**

**OBJET : Débat d'Orientations budgétaires 2025 -ROB 2025**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'imposent à tout groupement comptant une commune de plus de 3 500 habitants (Article L 2312-1 et D.2312-3 du CGCT).

Depuis l'adoption de la nomenclature comptable M57, le DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget (article L.5217-10-4 du CGCT) sous peine que celui-ci soit entaché d'illégalité.

Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Une présentation des objectifs sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel ;

Les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de plus de 3 500 habitants doivent en outre comporter :

- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel présentant les divers éléments de rémunération, et à la durée effective du temps de travail,
- une présentation de l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires donne lieu à un débat.

Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée

Le conseil communautaire, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 50**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Publié le 31-03-2025

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribérais  
Didier Bazinet**

**La secrétaire de séance  
du 20 mars 2025  
Murielle Cassier**



Signature numérique de Didier BAZINET  
PRESIDENT  
Le 25/03/2025 20:44:52